

Liste des frais administratifs et autres prestations multiénergie

Applicables dès le 1^{er} janvier 2027

TVA au taux de 8.1%

Pos.	Prestations	Prix hors TVA ¹	Prix inclus TVA	Unité
1	Facturation			
1.1	Frais pour relevé de compteur (refus smart meter électrique) ou rendez-vous manqué (déplacement inutile)	92.50	100.00	CHF
1.2	Frais de clôture (déménagement)	27.75	30.00	
1.3	Duplicata de facture en version papier	4.65	5.00	
1.4	Recherche d'adresse (retour de facture)	18.50	20.00	
1.5	Extrait du compte client-e en version papier (simple)	9.25	10.00	
1.6	Extrait du compte client-e en version papier (détaillé)	18.50	20.00	
2	Recouvrement			
2.1	2 ^e rappel pour non-paiement de facture/acompte	13.90	15.00	CHF
2.2	3 ^e rappel pour non-paiement de facture/acompte (sommation ou avis de coupure)	13.90	15.00	CHF
2.3	Mise en poursuite	Facturés par l'Office des poursuites + CHF 50.00 de défraiement pour la procédure contentieuse (TTC)		
2.4	Déplacement pour interruption et rétablissement de l'énergie	92.50	100.00	CHF
2.5	Frais de remise en service illicite de l'installation par le/la client-e*	185.00	200.00	CHF
2.6	Dispositif de verrouillage volé ou cassé sur une installation (bouchon)*	27.75	30.00	CHF / pce
2.7	Remplacement de carte pour compteur à prépaiement	13.90	15.00	CHF

3 Contrôle des installations				
3.1	Recherche d'informations erronées ou manquantes (sans déplacement)	129.50	140.00	CHF / heure
3.2	Déplacement inutile (installations non achevées ou rendez-vous manqué)	129.50	140.00	CHF / heure
3.3	Notification en cas de transfert de dossier à la commune, à la police du feu ou à l'ESTI	92.50	100.00	CHF
3.4	Contrôle ponctuel ou sporadique en cas de défaut constaté chez le/la client-e	129.50	140.00	CHF / heure
4 Comptage				
4.1	Contrôle du compteur électrique en cas de doute sur son fonctionnement à la demande du/de la client-e**	1'128.00	1'143.40 (hors étalonnage)	CHF / cas
4.2	Contrôle du compteur eau, gaz ou CAD en cas de doute sur son fonctionnement à la demande du/de la client-e**	643.30 - 919.00	700.00 - 1'000.00	CHF / cas
4.3	Vérification de croisement de compteurs à la demande du/de la client-e**	138.75	150.00	CHF / cas
4.4	Repose d'un compteur si celui-ci a été déposé depuis moins d'une année***	138.75	150.00	CHF / compteur
4.5	Changement de tarif si celui-ci a été modifié depuis moins d'une année	138.75	150.00	CHF / compteur
4.6	Perte d'appareil de tarification ou de mesure (réparation du dommage causé par le/la client-e)	115.00	124.30 + prix du matériel	CHF / heure
4.7	Pose de l'équipement de télérelevé sur l'appareil de mesure (par ligne ou carte SIM)***	115.00	124.30 + prix du matériel	CHF / heure
5 Regroupement de consommation propre				
5.1	Traitement de la demande	185.00	200.00	CHF

¹ prix hors TVA arrondi

* Viteos se réserve le droit de déposer une plainte pénale pour soustraction d'énergie et/ou dommage à la propriété.

** La partie en défaut supporte les frais de la vérification, y compris ceux de l'échange des appareils de mesure et de tarification, ainsi que tout autre frais engendré.

*** Hors obligation légale.